
États financiers de Banques alimentaires Canada

31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-12

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Banques alimentaires Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Banques alimentaires Canada (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 30 mai 2024

Banques alimentaires Canada**État de la situation financière**

Au 31 mars 2024

		2024	2023
	Notes	\$	\$
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie		17 017 007	14 988 864
Placements	3	19 004 184	13 011 335
Débiteurs	4	7 241 551	7 667 001
Charges payées d'avance et stocks		1 094 520	908 614
		44 357 262	36 575 814
Immobilisations			
	5	40 998	61 710
		44 398 260	36 637 524
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	6	16 049 945	7 422 266
Apports reportés afférents aux immobilisations	7	6 120	18 362
		16 056 065	7 440 628
Dépôt de sous-location			
		16 932	16 932
		16 072 997	7 457 560
Engagements			
	12		
Actif net			
Fonds d'administration	8	19 779 398	21 590 535
Fonds grevés d'une affectation interne	9	4 750 000	3 750 000
Fonds grevés d'une affectation externe	10a)	3 795 865	3 839 429
		28 325 263	29 179 964
		44 398 260	36 637 524

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Banques alimentaires Canada

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2024

Notes	Fonds d'administration \$	Fonds investis en immobilisations \$	Fonds de réserves pour les programmes \$	Total du fonds d'administration \$	Fonds grevés d'une affectation interne \$	Fonds grevés d'une affectation externe \$	2024 Total \$	2023 Total \$
Produits								
Dons d'entreprises	8 140 399	12 242	–	8 152 641	–	11 916 608	20 069 249	19 882 229
Subventions des fondations	1 151 597	–	–	1 151 597	–	3 678 021	4 829 618	3 665 248
Subventions gouvernementales	–	–	–	–	–	22 934 540	22 934 540	–
Dons des particuliers	7 595 855	–	–	7 595 855	–	1 014 076	8 609 931	6 562 739
Intérêts	1 942 346	–	–	1 942 346	–	–	1 942 346	739 632
Autres produits	19 616	–	–	19 616	–	–	19 616	208 519
Dons sous forme de denrées alimentaires	–	–	–	–	–	33 359 934	33 359 934	24 828 197
Total des produits	18 849 813	12 242	–	18 862 055	–	72 903 179	91 765 234	55 886 564
Charges								
Programmes								
Acquisition et partage des denrées	–	–	–	–	–	3 113 220	3 113 220	3 029 666
Services et soutien au réseau	2 312 062	–	–	2 312 062	59 613	23 186 907	25 558 582	3 043 557
Recherche et activités de sensibilisation	411 508	–	–	411 508	–	1 559 946	1 971 454	1 528 875
Fonds destinés à être redistribués au réseau	10 706 148	–	–	10 706 148	156 896	11 396 369	22 259 413	25 016 705
Dons de denrées alimentaires distribués au réseau	–	–	–	–	–	33 359 934	33 359 934	24 828 197
Total des programmes	13 429 718	–	–	13 429 718	216 509	72 616 376	86 262 603	57 447 000
Services de soutien								
Administration	914 160	71 228	–	985 388	–	–	985 388	1 035 350
Développement des fonds	5 041 577	–	–	5 041 577	–	330 367	5 371 944	5 284 464
Total des services de soutien	5 955 737	71 228	–	6 026 965	–	330 367	6 357 332	6 319 814
Total des charges	19 385 455	71 228	–	19 456 683	216 509	72 946 743	92 619 935	63 766 814
Insuffisance des produits sur les charges	(535 642)	(58 986)	–	(594 628)	(216 509)	(43 564)	(854 701)	(7 880 250)
Solde au début de l'exercice	21 228 825	61 710	300 000	21 590 535	3 750 000	3 839 429	29 179 964	37 060 214
Virements interfonds	(1 254 783)	38 274	–	(1 216 509)	1 216 509	–	–	–
Solde à la fin de la période	19 438 400	40 998	300 000	19 779 398	4 750 000	3 795 865	28 325 263	29 179 964

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Banques alimentaires Canada**État des flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(854 701)	(7 880 250)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	71 228	25 141
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(12 242)	(8 799)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	425 450	(230 571)
Charges payées d'avance et stocks	(185 906)	(302 025)
Créditeurs et charges à payer	8 627 679	677 880
	8 071 508	(7 718 624)
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(50 516)	(28 142)
Achats nets de placements	(5 992 849)	(5 000 610)
	(6 043 365)	(5 028 752)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie	2 028 143	(12 747 376)
Trésorerie au début de l'exercice	14 988 864	27 736 240
Trésorerie à la fin de l'exercice	17 017 007	14 988 864

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

1. Résumé des principales méthodes comptables

Nature et objectif de l'Organisme

Banques alimentaires Canada (l'« Organisme ») est l'association nationale qui représente le réseau des banques alimentaires partout au pays. Son mandat est de bâtir une société dans laquelle personne ne souffre de la faim. Pour ce faire, l'Organisme entreprend des initiatives nationales de distribution de denrées alimentaires et partage des fonds partout au pays, élabore et appuie des programmes qui permettent aux personnes et aux familles d'atteindre l'autonomie et trouve des solutions à long terme pour lutter contre la faim grâce à la recherche et à la participation du gouvernement. L'Organisme a été constitué en entité sans capital social le 20 décembre 1988 sous la dénomination sociale d'Association canadienne des banques alimentaires en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. En 2008, il a changé de dénomination sociale pour devenir Banques alimentaires Canada. Depuis 2014, l'Organisme relève de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

L'Organisme est inscrit comme organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada, est exonéré d'impôt sur le revenu et peut remettre des reçus de dons.

Référentiel comptable

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Dons sous forme de services et de denrées alimentaires

Un certain nombre de bénévoles consacrent du temps aux activités de l'Organisme. Comme il est difficile d'attribuer une valeur à ces services, la valeur du temps donné n'est pas prise en compte dans ces états financiers.

L'Organisme reçoit et distribue un volume considérable de denrées alimentaires et de produits de consommation avec le réseau au moyen de nombreux programmes :

a) Système national de partage des aliments

Le volume de denrées alimentaires et de produits de consommation acquis et distribués au moyen du programme de dons d'entreprises du Système national de partage des aliments s'élevait à 8 026 323 livres (6 982 230 livres en 2023). Le prix moyen par livre pour chaque catégorie d'aliments varie de 1,12 \$ à 7,13 \$ (de 1,04 \$ à 6,78 \$ par livre en 2023) selon une estimation fournie par un tiers. Ces dons sous forme de denrées alimentaires sont reflétés dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net à titre de dons sous forme de denrées alimentaires et viennent compenser les dons de denrées alimentaires distribuées au réseau. L'Organisme comptabilise les dons sous forme de denrées alimentaires dans l'exercice où elles sont reçues et distribuées au réseau.

b) Programme des aliments au détail

En plus des produits donnés par l'intermédiaire du Système national de partage des aliments, l'Organisme gère également les dons liés à notre Programme des aliments au détail. Le volume des produits donnés était de 19 962 434 livres (20 917 620 livres en 2023). Ces produits donnés ne sont pas reflétés dans l'état des résultats ou l'état de la situation financière, car l'Organisme agit à titre d'intermédiaire pour le Programme des aliments au détail.

1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)*Dons sous forme de services et de denrées alimentaires (suite)*

Les charges liées au Système national de partage des aliments et au Programme des aliments au détail sont incluses dans les charges liées aux acquisitions et aux distributions de denrées alimentaires dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. Outre les charges engagées pour ces programmes de dons alimentaires, l'Organisme reçoit d'importants dons sous forme de services d'entreposage et de transport de produits. La valeur des dons de services d'entreposage et de transport n'est pas reflétée dans ces états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les dons en immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur de marché à la date de l'apport. L'amortissement est calculé en fonction de la valeur comptable et établi sur la durée de vie utile estimative des immobilisations selon les taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	30 % selon la méthode de l'amortissement dégressif
Ordinateurs et logiciels	30 % selon la méthode de l'amortissement dégressif
Améliorations locatives	Sur la durée du contrat de location utilisé par l'Organisme

Comptabilisation des produits

Les dons ou les subventions affectés sont comptabilisés comme des produits des fonds affectés correspondant à l'aide de la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Tous les autres dons ou subventions affectés pour lesquels aucun fonds affecté correspondant n'a été établi sont reportés et comptabilisés comme des produits du fonds d'administration pour les exercices au cours desquels les charges connexes sont engagées. Les dons ou subventions non affectés sont comptabilisés comme produits du fonds d'administration. Les promesses d'apports sont comptabilisées comme débiteurs lorsque le montant peut être raisonnablement estimé et que le recouvrement ultime est raisonnablement assuré.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers et sur les produits et les charges comptabilisés pendant l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les soldes pour lesquels ces estimations ont été utilisées sont les immobilisations (amortissement), les charges à payer et la valeur des dons sous forme de denrées alimentaires.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur lorsque l'Organisme devient partie à la disposition contractuelle de l'instrument financier. Par conséquent, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements. L'Organisme a choisi l'option de la juste valeur pour évaluer les placements et a enregistré toutes les variations ultérieures de la juste valeur dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

À chaque date de présentation de l'information financière, l'Organisme évalue s'il existe ou non des indices de dépréciation des actifs financiers évalués au coût après amortissement. Le cas échéant, la valeur de l'actif est réduite et la perte de valeur qui en découle est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. Les coûts de transaction des éléments évalués à la juste valeur sont passés en charges à chaque date de l'état de la situation financière et ceux des éléments évalués au coût après amortissement sont portés au débit de l'instrument financier.

1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les montants reçus pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisés comme apports reportés afférents aux immobilisations et sont amortis sur la durée de vie utile des immobilisations connexes.

2. Description des fonds

Fonds d'administration

a) Fonds non affectés

Les activités de fonctionnement sont comptabilisées dans les fonds non affectés de l'Organisme.

b) Fonds investis en immobilisations

Les immobilisations de l'Organisme, moins les subventions d'investissement connexes, sont comptabilisées dans les fonds investis en immobilisations de l'Organisme.

c) Fonds de réserves pour les programmes

Le fonds de réserves pour les programmes fournit des fonds à court terme qui permettent le développement ou la croissance des programmes.

Fonds grevés d'une affectation interne

a) Fonds de réserves de fonctionnement

Le fonds de réserves de fonctionnement permet à l'Organisme de disposer de fonds nécessaires à la poursuite de ses activités lorsque les conditions financières sont particulièrement difficiles ou de s'assurer qu'il dispose des fonds suffisants si l'Organisme devait mettre fin à ses activités. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 1 000 000 \$ vers ce fonds à partir des fonds non affectés (néant en 2023).

b) Fonds de réserves en cas de catastrophe

Le fonds de réserves en cas de catastrophe a été créé par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2021. Le fonds de réserves en cas de catastrophe permet à l'Organisme de réagir lorsqu'une catastrophe affecte une ou plusieurs banques alimentaires du réseau de Banques alimentaires Canada.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 216 509 \$ (19 560 \$ en 2023) vers ce fonds à partir des fonds non affectés pour le reconstituer à 1 000 000 \$.

Fonds grevés d'une affectation externe

Fonds réservé aux donateurs

Les fonds reçus de donateurs et affectés à des projets ainsi que les fonds destinés à être redistribués au réseau sont comptabilisés dans le fonds réservé aux donateurs.

Banques alimentaires Canada

Notes complémentaires

31 mars 2024

3. Placements

Les fonds sont investis conformément à la politique de placement de l'Organisme. Les placements totalisant 19 004 184 \$ (13 011 335 \$ en 2023) consistent en des fonds investis dans un compte d'épargne placement, dans un compte du marché monétaire et dans des certificats de placement garanti (des « CPG »). Les CPG viennent à échéance entre avril et juin 2024 (entre avril et août 2023 en 2023) et portent intérêt à des taux allant de 5,12 % à 5,56 % (4,95 % et 5,14 % en 2023).

4. Débiteurs

	2024	2023
	\$	\$
Débiteurs	12 695	50 432
Intérêts à recevoir	366 172	170 084
Promesses d'apports – entreprises	6 253 271	6 897 262
Cartes de crédit d'entreprise	15 841	25 698
Remises du gouvernement à recevoir	593 572	523 525
	7 241 551	7 667 001

Les promesses d'apport à recevoir susmentionnées sont liées à des ententes conclues avec des entreprises partenaires.

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Valeur comptable nette	2023 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Ordinateurs et matériel de bureau	100 921	59 923	40 998	61 710

Au cours de l'exercice, des immobilisations dont le coût et l'amortissement cumulé d'un montant de 62 356 \$ ont été radiées. Il n'y a eu aucune opération semblable au cours de l'exercice précédent.

6. Crédoiteurs et charges à payer

	2024	2023
	\$	\$
Crédoiteurs et charges à payer	5 154 586	611 281
Subventions à payer aux banques alimentaires	10 895 359	6 810 985
	16 049 945	7 422 266

Il n'y avait pas de sommes à remettre à l'État aux 31 mars 2024 et 2023.

7. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent le montant non amorti des subventions reçues pour les améliorations locatives et les ajouts au mobilier.

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	18 362	27 161
Moins : montants comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	12 242	8 799
Solde à la fin de l'exercice	6 120	18 362

8. Fonds d'administration

	2024	2023
	\$	\$
Fonds d'administration non affectés	19 438 400	21 228 825
Fonds investis en immobilisations	40 998	61 710
Fonds de réserves pour les programmes	300 000	300 000
Solde à la fin de l'exercice	19 779 398	21 590 535

Les fonds d'administration non affectés devraient être utilisés pour financer des investissements directs dans différents secteurs du réseau de banques alimentaires. Les fonds serviront notamment à faciliter l'accès aux communautés mal desservies et à améliorer les systèmes, les infrastructures et la capacité, ainsi qu'à faire progresser le plan stratégique de l'Organisme afin de lui permettre de remplir sa mission, qui consiste à soulager la faim aujourd'hui et à prévenir la faim demain; c'est ainsi que nous réaliserons notre vision d'un Canada où personne ne souffre de la faim.

9. Fonds grevés d'une affectation interne

	2024	2023
	\$	\$
Fonds de réserves de fonctionnement	3 750 000	2 750 000
Fonds de réserves en cas de catastrophe	1 000 000	1 000 000
Solde à la fin de l'exercice	4 750 000	3 750 000

10. Fonds grevés d'une affectation externe

a) *Fonds grevés d'une affectation externe*

Les fonds grevés d'une affectation externe totalisaient 3 795 865 \$ à la fin de l'exercice (3 839 429 \$ en 2023). Ces fonds sont détenus pour des activités précises visant à soutenir le réseau et seront dépensés d'ici juin 2024.

10. Fonds grevés d'une affectation externe (suite)*b) Fonds pour la redistribution au réseau*

Les fonds provenant des sources mentionnées ci-dessous, de même que les produits de programmes particuliers, ont été distribués aux partenaires du réseau, c'est-à-dire les associations provinciales, les banques alimentaires affiliées et les banques alimentaires non affiliées partout au Canada.

	2024	2023
	\$	\$
Soutien en réponse à la COVID-19	-	8 507 206
Mécénat et campagnes de sensibilisation	7 900 233	7 109 821
Campagnes et initiatives nationales	14 359 180	9 399 678
	22 259 413	25 016 705

11. Ventilation des charges salariales

Les charges liées aux salaires et aux avantages sont ventilées dans les programmes ou les services de soutien en fonction du nombre estimatif d'heures travaillées par les employés dans les différents programmes.

Le résumé des ventilations s'établit comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Acquisition et partage des denrées	1 153 100	891 047
Services et soutien au réseau	1 320 257	1 315 062
Recherche et activités de sensibilisation	908 454	765 049
Développement des fonds	1 854 033	1 724 335
Administration	659 347	647 719
	5 895 191	5 343 212

12. Charges liées aux services et soutien au réseau

Les charges liées aux services et soutien au réseau d'un montant de 25 558 582 \$ (3 043 557 \$ en 2023) comprennent une tranche de 23 114 761 \$ dédiée au projet pilote du Fonds d'équité menstruelle que l'Organisme a exécuté pour le compte de Femmes et Égalité des genres Canada.

13. Engagements

L'Organisme a conclu un contrat de location qui viendra à échéance le 1^{er} octobre 2024. Les paiements de loyer restants, y compris les loyers supplémentaires pour les coûts d'entretien et les frais d'exploitation estimatifs s'établissent à 123 393 \$.

L'Organisme sous-loue l'emplacement visé par le contrat de location ci-dessus, et les produits locatifs de cette sous-location de 91 924 \$ seront donc portés en diminution des charges locatives liées à la période de location restante.

14. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, l'Organisme conclut des ententes qui répondent à la définition de garantie.

- a) L'Organisme a versé des indemnités en vertu du contrat de location pour l'utilisation de ses installations. Selon les modalités de ce contrat, l'Organisme doit indemniser la contrepartie pour différents éléments, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les obligations, pertes et poursuites engagées et tous les dommages qui surviennent pendant la durée du contrat ou après.
- b) L'Organisme indemnise tous les administrateurs, dirigeants, employés et bénévoles agissant en son nom pour différents éléments, y compris, mais sans s'y limiter, tous les coûts engendrés pour régler des poursuites ou actions en justice en raison des services qu'ils auraient fournis à l'Organisme, sous réserve de certaines restrictions.

Compte tenu de la nature de ces ententes d'indemnisation, il est impossible pour l'Organisme d'effectuer une estimation raisonnable du risque maximal, car il est difficile d'évaluer le montant de l'obligation découlant d'événements futurs imprévisibles et de la couverture illimitée offerte aux contreparties. Historiquement, l'Organisme n'a pas effectué de paiements en vertu de telles ententes d'indemnisation et, par conséquent, aucun montant lié à ces ententes n'a été inscrit au bilan. L'Organisme a souscrit une assurance responsabilité civile afin de réduire le coût de toute poursuite ou action en justice éventuelle.

15. Risques liés aux instruments financiers

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt découlant de la possibilité que des fluctuations des taux d'intérêt influent sur la valeur des placements à revenu fixe.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit de l'Organisme est principalement attribuable à ses débiteurs et promesses d'apports.

Ces risques n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.